

1/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-cinq le 13 janvier à 10 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 janvier 2025.

Présents : Annie Monnier, Annie Butruille, Charafa Ben Lebsir, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Daniel Deregnacourt, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre, Laurence Dufour.

Absente : Véronique Pollet

Excusées : MM. Annie Goupil, Christelle Lambert (donne pouvoir à Pierrette Loquet), Françoise Pasbecq (donne pouvoir à Annie Monnier).

**Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 Juillet 2024**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 11 voix, adopte le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 juillet 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jours, mois et ans  
susdits  
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

**Signé**

Annie MONNIER

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le : 22.01.2025  
Publié sur le site internet le : 22.01.2025